



Politique de confidentialité

Commanditaire du concours : SuperClub Vidéotron Itée

Administrateur du concours : Lanla Recherche Marketing.

Les entreprises SuperClub Vidéotron Itée (« SCV ») et Lanla Recherche Marketing (« Lanla ») s'engagent à respecter votre droit à la vie privée. En aucun cas, nous ne divulguons vos renseignements personnels à des tiers sans avoir d'abord obtenu votre autorisation expresse. Nous nous conformons également à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (« LPRPDE ») relativement au stockage et à la protection des données qui nous sont confiées.

SCV, par l'intermédiaire de Lanla, recueille des renseignements personnels à des fins spécifiques et légitimes, dont notamment pour assurer la bonne gestion du concours publicitaire, vous tenir informé des offres et promotions en cours (sauf si vous vous opposez), évaluer votre degré de satisfaction à l'égard de nos produits et services, nous conformer aux lois, etc. Sur demande, SCV et Lanla doivent expliquer ces fins ou vous indiquer la personne désignée au sein de SCV ou Lanla pour obtenir plus de détails. Sauf lorsque la loi les y autorise, SCV et Lanla n'utiliseront pas ou ne communiqueront pas à des tiers tout renseignement personnel vous concernant sans votre consentement préalable.

SCV et Lanla peuvent recueillir vos nom, prénom, votre adresse électronique et votre numéro de téléphone lorsque vous visitez notre site Web ou que vous participez à nos concours et promotions (tous les renseignements recueillis sont affichés sur nos formulaires). En fournissant de l'information personnelle aux fins précédemment décrites, vous consentez à l'utilisation de ces renseignements conformément aux conditions énoncées dans cette politique de confidentialité.

SCV et Lanla conservent les renseignements personnels uniquement pendant la période nécessaire ou utile aux fins déterminées ou selon les exigences de la LPRPDE ou de toute autre loi applicable. SCV et Lanla mettent en œuvre des mesures de contrôle, des échéanciers et des pratiques raisonnables et systématiques relativement à la conservation et à la destruction des renseignements personnels et des dossiers qui ne sont plus nécessaires ou pertinents aux fins déterminées ou qui ne sont plus exigés en vertu de la loi. Ces renseignements sont détruits, effacés ou dépersonnalisés.

Sous réserve des exceptions prévues à la loi, SCV et Lanla informent toute personne concernée qui en fait la demande de l'existence de renseignements personnels à son sujet, de l'usage qui en est fait et du fait qu'ils ont été communiqués à des tiers le cas échéant. Sous réserve des exceptions prévues à la loi, sur demande, SCV permet à la personne concernée de consulter les renseignements personnels compris dans son dossier. Les renseignements personnels sont

fournis d'une manière compréhensible, dans un délai raisonnable et à un coût minime, sinon nul, pour la personne concernée. Entre la demande d'accès et le dévoilement des renseignements personnels à la personne concernée, SCV pourra réviser le contenu des dossiers, exclusivement pour s'assurer que des renseignements personnels concernant d'autres personnes ne sont pas ainsi communiqués. Tout changement effectué pendant cette période ne le sera qu'en conformité avec la loi.

Dans certaines situations, il peut être impossible à SCV ou Lanla de permettre à la personne concernée de consulter tous les renseignements personnels que SCV ou Lanla possède à son sujet. Par exemple, SCV et Lanla peuvent ne pas offrir l'accès aux renseignements si la communication permet de révéler des informations commerciales confidentielles, si les renseignements sont protégés par le secret professionnel d'un avocat, si les renseignements ont été obtenus au terme d'un processus officiel de règlement d'un différend, ou encore si les renseignements ont été recueillis pendant une enquête sur un manquement à un contrat ou sur une infraction à une loi fédérale ou provinciale. Sur demande, SCV ou Lanla indiqueront le motif du refus de l'accès aux renseignements personnels. En ce qui concerne la fourniture d'un relevé de communication de renseignements personnels, SCV et Lanla peuvent fournir une liste des tiers auxquels elle peut avoir communiqué des renseignements personnels au sujet de la personne concernée, lorsqu'il n'est pas possible de fournir une liste précise. Afin d'assurer la protection des renseignements personnels, la personne concernée peut être tenue de fournir des preuves d'identification suffisantes pour que SCV ou Lanla puisse la renseigner adéquatement et autoriser l'accès à votre dossier.

Sécurité

Les sites sont munis de mesures de sécurité raisonnables, en place pour protéger les pertes, les abus et les interceptions d'information par des tierces parties.

Nous contacter

Si vous avez des questions au sujet de cette Politique de confidentialité, des pratiques des sites, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante : info@lesuperclub.com